



---

**Commission économique pour l'Europe****Groupe de travail permanent sur le vieillissement****Quinzième réunion**

Genève, 21 et 22 novembre 2022

**Rapport du Groupe de travail permanent sur le vieillissement sur les travaux de sa quinzième réunion****I. Introduction****A. Participation**

1. Le Groupe de travail permanent sur le vieillissement (ci-après « le Groupe de travail permanent ») a tenu sa quinzième réunion en présentiel les 21 et 22 novembre 2022 au Palais des Nations, à Genève.
2. Y ont participé des représentants des 31 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après : Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lituanie, Malte, Norvège, Portugal, République de Moldova, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye et Ukraine. Le Saint-Siège y a pris part en qualité d'État observateur.
3. Étaient aussi présents des représentants de la Commission européenne et d'Eurostat, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
4. Le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche était représenté par le Centre européen de recherche en politique sociale et le Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI).
5. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après ont assisté à la réunion : AGE Platform Europe, Ardager, Centre de gérontologie d'Asie centrale, Centre for Socio-Eco-Nomic Development (CSEND), Fédération internationale du vieillissement (IFA), Comité des ONG sur le vieillissement Genève, Croix-Rouge serbe, Soroptimist International, Turbota pro Litnih v Ukraini (Age Concern Ukraine) et World Federation for Mental Health.
6. Au total, 73 participants ont pris part à la réunion. On trouvera la liste des participants sur la page Web de la réunion<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://unece.org/population/events/fifteenth-meeting-standing-working-group-ageing>.



## **B. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**

7. La quinzième réunion a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CEE, dont la déclaration a été suivie d'un message de bienvenue et de quelques annonces du secrétariat.
8. Le Groupe de travail permanent a adopté l'ordre du jour de la réunion, tel que publié sous la cote ECE/WG.1/2022/1, sans y apporter de modifications.

## **II. Élection des membres du bureau**

9. À la suite d'un appel à candidatures lancé en septembre 2022, le Groupe de travail permanent a élu un nouveau Bureau composé de représentants des États membres suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Géorgie, Irlande, Italie, Portugal et Türkiye. Le Directeur du Centre européen de recherche en politique sociale a été reconduit dans sa fonction de représentant du milieu de la recherche auprès du Bureau. La représentante des ONG a également été reconduite dans ses fonctions pour un mandat supplémentaire.
10. Le représentant de l'Italie et le représentant de l'Allemagne ont été élus respectivement Président et Vice-président du Groupe de travail permanent.
11. Le Président sortant (Portugal) et le secrétariat ont remercié les membres sortant du Bureau (France, Italie, Norvège, République de Moldova et Slovénie) qui, par leur investissement et leur dévouement, avaient contribué à faire progresser les travaux sur le vieillissement au cours des dernières années, et ont souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Bureau.

## **III. Présentation et examen des résultats de la Conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement, qui s'est tenue à Rome en juin 2022**

12. Les documents ci-après ont été soumis à l'appui de l'examen de ce point de l'ordre du jour : rapport de la Conférence ministérielle sur le vieillissement « Un monde viable à tout âge : conjuguer nos forces pour la solidarité et l'égalité des chances tout au long de la vie » (ECE/AC.30/2022/2), actes de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement de 2022 (ECE/WG.1/41), rapport du Forum des chercheurs et de la société civile, rapport sur la quatorzième réunion du Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement (ECE/WG.1/2022/3), et report on MIPAA/RIS+20 – 20 years of action towards creating societies for all ages in the UNECE region (rapport sur les vingt années d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : Vingt années d'action au service de la création de sociétés pour tous les âges dans la région de la CEE (ECE/WG.1/40)).
13. Le Président du Groupe de travail permanent a rappelé le succès de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement organisée par l'Italie à Rome les 16 et 17 juin 2022 et invité le représentant de l'Italie, au nom du pays hôte, à revenir brièvement sur les temps forts de la Conférence ministérielle.
14. Le Président a invité la représentante de la Norvège, au nom du Groupe de rédaction de la Déclaration, à expliquer comment la Déclaration ministérielle de Rome, adoptée en 2022, qui constitue le document final de la Conférence ministérielle, avait été élaborée et négociée. La représentante de la Norvège a fait observer que la région se caractérisait par une grande diversité qui se retrouvait dans la Déclaration et a rendu compte des considérations du Groupe de rédaction concernant les défis à venir que sont, notamment, la prise en charge à long terme et l'urgente nécessité de lutter contre l'âgisme, d'adopter une perspective intergénérationnelle et de relier le vieillissement au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a souligné que les travaux du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et la coopération internationale étaient importants pour cerner les enjeux liés au vieillissement et que la Déclaration constituait en la matière un outil d'orientation qui énonçait des objectifs à l'intention des décideurs.

## **A. Principales conclusions tirées des débats d'experts et des tables rondes ministérielles**

15. Le représentant de l'Italie a présenté un aperçu des principales conclusions tirées des débats d'experts et des tables rondes ministérielles, dont les thèmes étaient : « Promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé tout au long de la vie », « Garantir l'accès aux soins de longue durée et l'appui aux familles et aux aidants » et « Prendre en compte le vieillissement afin de promouvoir une société adaptée à tous les âges », ainsi que de la réunion-débat de haut niveau entre les ministres et les représentants de la société civile, dont le thème était : « Conjuguer nos forces pour la solidarité et l'égalité des chances tout au long de la vie : repartir du bon pied grâce aux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 », et reflétées également dans le rapport de la Conférence ministérielle sur le vieillissement, intitulé : « Un monde viable à tout âge : conjuguer nos forces pour la solidarité et l'égalité des chances tout au long de la vie » (ECE/AC.30/2022/2) et dans les actes de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement de 2022 (ECE/WG.1/41).

## **B. Résultats du Forum des chercheurs et de la société civile**

16. Le Forum des chercheurs et de la société civile a été organisé pour la première fois sous la forme d'une réunion conjointe, qui s'est tenue le 15 juin 2022, juste avant la Conférence ministérielle. Au nom des coordonnateurs du Forum des chercheurs et de la société civile, la représentante des ONG au sein du Bureau a fait un compte rendu de cette manifestation et des principaux résultats des débats. Elle a informé le Groupe de travail permanent du processus d'élaboration de la Déclaration commune adoptée pendant le Forum et présentée à la Conférence ministérielle, énoncé les priorités à venir de la société civile et du milieu de la recherche et conclu son intervention en disant que le Forum considérait que les thèmes abordés dans la Déclaration ministérielle de 2022 étaient cruciaux tant pour la société civile que pour les chercheurs, qui étaient prêts à appuyer la réalisation des engagements souscrits. Le Forum a suggéré qu'il fallait s'adapter aux nouveaux contextes mondiaux afin de poursuivre le développement du programme de travail élaboré dans le cadre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution, et il a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les efforts déployés par les États membres au moyen de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant tel qu'une convention des Nations Unies.

17. À la suite de cette présentation, les représentants du milieu de la recherche et de la société civile se sont déclarés satisfaits par le Forum et ont formulé le souhait que de telles rencontres, qui n'avaient lieu qu'une fois tous les cinq ans, se tiennent plus souvent.

18. Au cours du débat, le Président a invité les membres du Groupe de travail permanent à réfléchir aux priorités en matière de coopération régionale à l'appui de l'application de la Déclaration ministérielle de Rome pour les cinq années à venir. Le secrétariat a communiqué les résultats d'une enquête sur les thèmes prioritaires qui avait été envoyée avant la réunion. Les points abordés pendant le débat comprenaient notamment les problèmes que pouvaient poser les restrictions financières, la crise économique et énergétique qui touchait de nombreux États membres et la nécessité de s'adapter à ces réalités changeantes, l'inclusion des personnes âgées à l'ère du numérique, les soins de longue durée et l'appui aux aidants, la migration internationale et la situation des migrants, les changements climatiques et la nécessité de mettre un accent plus prononcé sur la préparation et la riposte aux situations d'urgence, l'amélioration de la coordination entre les autorités nationales et les collectivités locales, la nécessité de développer des environnements plus inclusifs et mieux adaptés à tous les âges, ou encore la santé mentale et le bien-être des personnes âgées.

19. Le Président a remercié le Groupe de travail permanent pour les suggestions formulées.

## **IV. Clôture du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la Stratégie régionale d'exécution**

### **A. Acquis des pays**

20. Le Président a invité les membres du Groupe de travail permanent à expliquer ce que leurs pays avaient appris de l'élaboration des rapports nationaux sur l'application de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, dans le cadre du quatrième cycle d'examen et d'évaluation.

21. La représentante de la Géorgie a brièvement fait le point sur les priorités et les grandes orientations de son pays en ce qui concerne les questions relatives au vieillissement et indiqué que le Gouvernement géorgien s'employait à réformer en profondeur le système de protection sociale avec l'assistance technique de l'Union européenne (UE) et du FNUAP afin de garantir la protection des droits de l'homme des personnes âgées.

22. La représentante du Canada a indiqué que le rapport national avait été établi en concertation avec les structures de gouvernement de différents niveaux, les partenaires autochtones et les principales organisations de la société civile représentant les personnes âgées. Le processus de collecte des informations devant figurer dans le rapport a montré combien il importait de rendre le processus de mobilisation aussi inclusif que possible et de garder à l'esprit le fait que certains acteurs avaient besoin qu'une méthode spécialement adaptée soit mise au point à leur intention pour pouvoir y contribuer utilement. Le Canada étudie différents mécanismes susceptibles d'être utilisés pour alimenter le rapport national qui serait établi pour le prochain cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. La préparation au vieillissement de la population et le soutien de cette population étaient également essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, car le phénomène du vieillissement se répercutait sur les objectifs concernant à la fois l'élimination de la pauvreté, la santé, l'égalité des genres, la croissance économique et le travail décent, la réduction des inégalités et les villes durables. Le Canada est engagé dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et s'attache à faire en sorte que les populations vulnérables ne soient pas laissées de côté.

23. La représentante de la Belgique a fait valoir que le Groupe de travail permanent devait encourager les services nationaux à participer à l'élaboration des rapports en donnant davantage de visibilité aux politiques menées à l'échelle nationale présentées dans les rapports régionaux, et elle a indiqué que la base de données sur les politiques relatives au vieillissement qu'il était proposé de constituer pouvait jouer un rôle utile à cet égard.

24. Le représentant de l'Italie a indiqué que le travail national d'examen et d'évaluation avait été réalisé à partir d'une étude documentaire et d'un ensemble de données qualitatives et quantitatives et selon une approche ascendante. Le processus d'établissement du rapport faisait partie du projet national multiniveaux de coordination des politiques au service du vieillissement actif promu par le cabinet du Premier Ministre de 2019 à 2022, lequel avait conduit à la constitution d'un réseau d'administrations publiques nationales et locales et d'un autre réseau d'acteurs de la société civile comprenant des partenaires sociaux, des associations et des ONG et chargé de recueillir les avis de la société civile. Une concertation publique concernant le projet de rapport a été organisée en 2021 afin de recueillir les vues des organisations de la société civile. Ce processus consultatif a été relancé récemment afin de recueillir les avis concernant la Déclaration du Forum de la société civile et des chercheurs et la Déclaration de Rome.

25. La représentante de l'IFA a observé que le suivi des progrès ne faisait pas une place suffisante aux informations concernant le pourcentage des budgets utilisés pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Il était important de savoir quels montants étaient dépensés non seulement pour financer les pensions de retraite, mais encore pour le logement, l'accès au numérique et tous les autres thèmes se rapportant à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

26. Le secrétariat a commenté les déclarations selon lesquelles le Groupe de travail permanent pourrait envisager d'exploiter certains des enseignements tirés à l'occasion du quatrième cycle d'examen et d'évaluation dans la perspective du prochain cycle.

## **B. Volet mondial du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, à la soixante et unième session de la Commission du développement social (2023) et d'autres manifestations mondiales**

27. Le secrétariat a présenté au Groupe de travail permanent le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, dont la publication était prévue pour décembre 2022. Il lui a fourni des renseignements sur le volet mondial du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan international de Madrid sur le vieillissement en vue de la soixante et unième session de la Commission du développement social qui se tiendrait en février 2023. Une réunion de haut niveau consacrée au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement offrira une occasion de présenter les résultats du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan à l'échelle régionale.

28. La possibilité d'organiser une rencontre parallèle a été examinée. La représentante de l'IFA a indiqué que la société civile prévoyait d'organiser une rencontre parallèle et proposé de coordonner les différentes manifestations.

29. Le Groupe de travail permanent a demandé au Bureau d'élaborer une proposition de rencontre parallèle en marge de la soixante-et-unième session de la Commission du développement social.

## **V. Nouvelles initiatives ou initiatives déjà engagées dans le domaine du vieillissement aux niveaux national et international, collaboration interinstitutions et suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

30. La représentante de la Bulgarie a informé le Groupe de travail permanent sur la Conférence ministérielle sur la résilience démographique intitulée : « Pathways for societies that thrive in world of rapid demographic changes » (Voies vers des sociétés prospères dans un monde marqué par des changements démographiques rapides). Organisée par le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale en collaboration avec le Ministère du travail et de la politique sociale et le Ministère des affaires étrangères bulgares, cette manifestation s'est tenue à Sofia en décembre 2021 et a marqué le coup d'envoi de la Décennie de la résilience démographique (2022-2031). La représentante du FNUAP a souscrit aux engagements pris à la Conférence. Elle a souligné que le FNUAP était prêt à aider les pays à concevoir des politiques et des programmes permettant de relever les défis liés aux changements démographiques.

31. Une représentante de l'OMS a présenté aux membres du Groupe de travail permanent les activités récemment menées et prévues dans le cadre des quatre domaines d'action prioritaires de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé, à savoir la lutte contre l'âgeisme, les soins intégrés, les soins de longue durée et les environnements adaptés à tous les âges, et a présenté plusieurs outils disponibles et des moyens d'y participer, notamment la collaboration pour le vieillissement en bonne santé établie en septembre 2022. Elle a également annoncé la parution, en 2023, d'un nouveau guide sur l'élaboration de programmes nationaux pour des villes et des communautés adaptées à tous les âges qui pourrait être un outil utile aux initiatives menées à l'échelle nationale en vue de créer des environnements mieux adaptés à tous les âges.

32. Une représentante du HCDH a rendu compte au Groupe de travail permanent de la réunion multipartenaires que le HCDH a organisée en août 2022 afin d'examiner le rapport de la Haute-Commissaire sur les normes et obligations découlant du droit international en ce qui concerne la promotion et la protection des droits humains des personnes âgées.

Les résultats de la réunion et les recommandations formulées à cette occasion seront présentés à la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, qui se tiendra en mars 2023. La représentante du HCDH a également indiqué que la douzième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, tenue en avril 2022, avait eu pour thèmes principaux « la contribution des personnes âgées au développement durable », « la sécurité économique des personnes âgées » et les droits des personnes âgées concernant « le travail et l'accès au marché du travail » et « l'accès à la justice ». La prochaine session aura lieu du 3 au 6 avril 2023. L'appel à contributions pour la session de 2023 du Groupe de travail, dont les thématiques seront « le droit à la santé et l'accès aux services de santé », « l'inclusion sociale », « la sécurité économique » et « la contribution des personnes âgées au développement durable », sera publié prochainement. La représentante du HCDH a également indiqué que 2023 marquerait le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et que le HCDH mènerait une campagne annuelle d'information à cette occasion.

33. Une représentante d'AGE Platform Europe a fait observer que la session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement de 2023 offrirait une excellente occasion d'organiser une manifestation parallèle afin de montrer à quel point le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement pouvait contribuer aux droits des personnes âgées et combien les discussions du Groupe de travail à composition non limitée pouvaient contribuer à façonner l'avenir du Plan d'action international.

34. La représentante de Turbota pro lithnih v Ukraini a évoqué la situation difficile dans laquelle se trouvaient les personnes âgées en Ukraine et les problèmes que la crise actuelle et les mesures prises pour y faire face posaient du point de vue des droits de l'homme.

35. S'agissant du mandat de l'Experte indépendante des Nations Unies chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, le HCDH a informé le Groupe de travail permanent des activités menées par l'Experte indépendante en 2022 et de celles qu'elle prévoyait de mener en 2023. Entre autres activités, l'Experte indépendante a soumis au Conseil des droits de l'homme un rapport consacré à la question des personnes âgées privées de liberté, notamment dans le contexte institutionnel, et a présenté à l'Assemblée générale un rapport sur le droit des personnes âgées à un logement convenable. La représentante du HCDH a par ailleurs indiqué que l'Experte indépendante avait repris les visites de pays et qu'elle prévoyait notamment de se rendre en République de Moldova en 2023. Enfin, toujours en 2023, l'Experte indépendante prévoit de présenter deux rapports thématiques : le premier, au Conseil des droits de l'homme, sera consacré à la question de la violence, de la maltraitance et de la négligence dont sont victimes des personnes âgées, et le second, à l'Assemblée générale, traitera des moyens de reconstruire en mieux après les catastrophes climatiques.

36. Un représentant de la CEE a fait le point sur les préparatifs du Forum régional sur le développement durable, qui se tiendra les 29 et 30 mars 2023, et invité les membres du Groupe de travail à examiner la possibilité d'y contribuer. L'édition de 2023 portera plus particulièrement sur les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6, 7, 9, 11 et 17. Le représentant de la CEE a indiqué qu'un des thèmes débattus pendant la rencontre concernerait la transformation numérique et l'apprentissage des outils numériques, et qu'il pourrait être envisagé de mettre un accent particulier sur les personnes âgées si les membres du Groupe de travail permanent se montraient intéressés par cette idée. Le représentant du CSEND a proposé d'examiner la possibilité d'organiser des rencontres parallèles annuelles sur le vieillissement dans le cadre du Forum régional afin de mettre en évidence les liens entre le vieillissement et les objectifs de développement durable.

37. Le représentant de la Commission européenne a présenté au Groupe de travail permanent la Stratégie européenne des soins, laquelle comprend une démarche de communication de la Commission européenne et deux recommandations du Conseil, la première relative à la révision des cibles de Barcelone et l'autre relative à des soins abordables et de qualité, le tout étant étayé par deux documents des services de la Commission. La Stratégie appelle à développer les services de soins de manière à pouvoir répondre aux besoins présents et à venir par des soins de qualité, abordables et accessibles. Le représentant de la Commission européenne a insisté sur l'importance du dialogue social, de l'éducation et de la formation pour atteindre ces objectifs et souligné combien il importait

de rendre le travail de soins plus attractif et plus rémunérateur et d'améliorer la compatibilité entre travail de soins et emploi. La Commission fournira un appui technique à ses États membres pour les aider à mettre en œuvre la Stratégie et surveillera les progrès accomplis dans le cadre du Semestre européen et du Comité de la protection sociale, des plans d'action nationaux et des rapports d'étape ainsi qu'à l'aide des indicateurs relatifs aux soins de longue durée.

38. AGE Platform Europe a présenté les idées forces issues de la conférence annuelle qu'elle a organisée récemment, en novembre 2022, afin de permettre aux principaux acteurs d'examiner les nouvelles solutions d'avenir pour les soins de longue durée. Évoquant la Stratégie européenne des soins, AGE Platform Europe a souligné qu'il importait d'aligner cette stratégie sur des processus mondiaux tels que le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Elle a par ailleurs mis en évidence les lacunes qui existaient dans la définition de normes de qualité claires relatives aux soins de longue durée et redouté une diminution de l'attention portée par les décideurs sur les besoins des personnes âgées pendant la pandémie de COVID-19. AGE Platform Europe a remercié la Tchéquie d'avoir parrainé cet événement alors qu'elle présidait le Conseil européen.

39. La représentante de la Tchéquie a évoqué les temps forts de la conférence organisée par AGE Platform Europe alors qu'elle présidait le Conseil européen et présenté les récentes évolutions de la politique de son pays relative au vieillissement, notamment la création d'un groupe de travail chargé de la protection des droits des personnes âgées dans le cadre du conseil gouvernemental des droits de l'homme.

40. La représentante du Kazakhstan a décrit la situation des soins de longue durée dans son pays et rendu compte des récentes initiatives prises par le Gouvernement.

41. Le Président a remercié les intervenants pour la qualité de leurs exposés et clos l'examen de ce point de l'ordre du jour.

## **VI. Exécution du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2022 et résultats attendus en 2023**

42. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté les activités menées en 2022 et les activités prévues pour 2023.

### **A. Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion sur les mesures à prendre**

#### **1. Séminaires d'orientation sur le vieillissement**

43. Les membres du Groupe de travail permanent ont été informés du contenu et du format du séminaire d'orientation sur le vieillissement de 2022, qui était consacré à la qualité de la prise en charge à long terme et qui s'est tenu le 23 novembre 2022, immédiatement après la réunion annuelle du Groupe de travail permanent. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail permanent que le document de fond établi pour le séminaire serait finalisé et mis en ligne après le séminaire. Il a remercié tous les membres du Groupe de travail permanent qui y avaient contribué.

44. Le secrétariat a rappelé aux membres du Groupe de travail permanent qu'à compter de 2023, les séminaires d'orientation feraient partie intégrante des réunions annuelles du Groupe de travail permanent et prendraient la forme de dialogues interactifs approfondis. Pour 2023, le thème proposé pour ce dialogue était la question des inégalités. Le secrétariat a communiqué les résultats d'une enquête qui avait été envoyée avant la réunion, dans laquelle les membres du Groupe de travail permanent avaient été invités à indiquer les aspects importants des inégalités qui étaient susceptibles d'être abordés lors du séminaire d'orientation sur le vieillissement de 2023. Le secrétariat a remercié les membres du Groupe de travail permanent pour leurs contributions et précisé que l'enquête resterait ouverte pour toutes propositions supplémentaires éventuelles.

45. Le Groupe de travail permanent a décidé que le dialogue approfondi de 2023 aurait pour thème la lutte contre les inégalités dans le contexte du vieillissement.

## 2. Notes d'orientation

46. Le secrétariat a rappelé que la note d'orientation n° 27, intitulée « Mainstreaming Ageing – revisited » (Prise en compte du vieillissement – nouveau point), avait été publiée en février 2022. Il a remercié l'Autriche d'avoir assuré la traduction de la note d'orientation en allemand et fait savoir qu'une traduction en russe était en cours.

47. Le secrétariat a présenté les grandes lignes de la note d'orientation n° 28, qui, comme l'a décidé le Groupe de travail permanent en 2021, aura le même thème général que la Conférence ministérielle de 2022. Il a proposé de mettre un accent particulier sur les personnes âgées en situation de vulnérabilité. Dans leurs réponses à l'enquête communiquée par le secrétariat avant la réunion, les membres du Groupe de travail permanent avaient mis en évidence plusieurs priorités, notamment les catastrophes naturelles provoquées par les changements climatiques, la précarité engendrée par la crise énergétique, les difficultés d'accès aux technologies numériques, la participation insuffisante à la vie de la société, la vulnérabilité financière et la maltraitance des personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée.

48. Les participants ont été invités à réagir aux documents présentés. Le Comité des ONG sur le vieillissement a accueilli la proposition de thème avec intérêt et fait observer qu'il fallait veiller à ne pas représenter les personnes âgées comme des personnes vulnérables en tant que telles mais bien mettre en évidence les contributions multiples et importantes qu'elles pouvaient apporter à la société. AGE Platform Europe a confirmé que ce thème était important et insisté sur le fait qu'il fallait considérer la question sur toute la durée de la vie, car les situations de vulnérabilité trouvaient fréquemment leur origine au début de la vie. Le secrétariat a remercié les participants pour leurs remarques utiles.

49. Le Groupe de travail permanent a décidé que la note d'orientation n° 28 aurait pour thème « Les personnes âgées en situation de vulnérabilité » et qu'elle serait publiée au premier trimestre de 2023.

## B. Lignes directrices et recommandations, services consultatifs et renforcement des capacités

### 1. Plans d'action pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement

50. La représentante de la République de Moldova a présenté les résultats de l'évaluation décennale de l'application du Plan d'action pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement en République de Moldova, conduite en 2022 avec l'appui du secrétariat et du bureau du FNUAP dans le pays. Elle a remercié la CEE et le FNUAP pour leur appui. Le secrétariat a souligné que la collaboration avait été très fructueuse et invité les autres membres du Groupe de travail permanent qui souhaitaient élaborer un plan de même nature ou évaluer les efforts en cours à se mettre en rapport avec lui.

### 2. Développement des capacités nécessaires à la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement

51. La représentante de la République de Moldova a brièvement rendu compte des ateliers de formation organisés en octobre 2022 en collaboration avec la CEE et le bureau du FNUAP dans le pays afin de créer les capacités nécessaires à la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement par les fonctionnaires de l'administration centrale. D'autres ateliers de formation, destinés aux fonctionnaires territoriaux, sont en préparation. La représentante de la République de Moldova a remercié le FNUAP et le secrétariat pour leur appui dans l'organisation et la conduite des ateliers.



52. Le Président a remercié les intervenants et invité les autres membres du Groupe de travail permanent à présenter leurs activités de développement des capacités nécessaires à la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement.

53. La représentante de la Géorgie a fait savoir au Groupe de travail permanent que la question du vieillissement de la population figurait en bonne place dans le programme politique du Gouvernement, et que celui-ci élaborait un plan d'action national relatif au vieillissement. Le Ministère de la santé collaborera avec le secrétariat et le bureau du FNUAP en Géorgie afin d'organiser un atelier sur la création des capacités nécessaires à la prise en compte systématique des questions relatives au vieillissement par les fonctionnaires, qui reprendra la méthode expérimentée en République de Moldova. L'atelier est prévu pour février 2023. La représentante de la Géorgie a remercié le secrétariat pour son appui constant à la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement dans le pays.

54. La représentante de la Türkiye a souligné que la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement était importante et indiqué qu'en 2022, une commission parlementaire avait été créée et chargée d'étudier les questions relatives au vieillissement, et qu'elle travaillait à l'établissement d'un rapport fondé sur une approche participative. Un atelier consacré au bien-être des personnes âgées, organisé par la Grande Assemblée nationale en coopération avec le Ministère de la famille et des services sociaux, devait se tenir en décembre 2022. La représentante de la Türkiye a également indiqué que les lignes directrices pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement avaient été traduites en turc et que des ateliers consacrés à cette question étaient programmés.

55. La représentante de AGE Platform Europe a fait savoir au Groupe de travail permanent qu'un atelier spécialisé consacré à la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement serait organisé en décembre 2022 par l'Association nationale allemande des associations de personnes âgées (BAGSO), en collaboration avec le Gouvernement allemand et le secrétariat de la CEE, à l'intention des experts gouvernementaux du pays.

56. La représentante du Kazakhstan a présenté les activités de collaboration qui avaient été réalisées avec la CEE depuis 2020 dans le but d'assurer la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement. Récemment, une enquête a été menée auprès des personnes âgées du pays et plusieurs manifestations ont été organisées afin de favoriser l'accompagnement des personnes âgées.

57. À l'issue de la présentation par les membres du Groupe de travail permanent des activités récentes et prévues, le secrétariat a fait le point sur l'élaboration d'un bref cours de formation en ligne sur la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement, dont l'objectif est de mieux faire cerner la question et de mieux faire face au vieillissement de la population et de faciliter l'application des recommandations contenues dans les lignes directrices de la CEE pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement.

58. Le Président a félicité le secrétariat pour sa présentation des grandes lignes du cours de formation. Le représentant de l'Italie a accueilli avec satisfaction la formule interactive qui était proposée. Il a également souligné que le cours pouvait potentiellement être adapté et diffusé auprès des étudiants des universités. Cette présentation a été suivie d'un débat consacré à la diffusion du cours de formation en ligne, notamment grâce à sa traduction dans les langues nationales. Le secrétariat a invité les membres du Groupe de travail permanent à se porter volontaires pour étudier le projet de cours et faire part de leur remarque.

### **C. Suivi de l'application de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement des bases factuelles de l'élaboration des politiques**

59. La représentante du NIDI a informé le Groupe de travail permanent des faits nouveaux survenus récemment dans le contexte du Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations. Cette présentation a été suivie d'un débat consacré à

l'utilisation des données issues de ce programme pour l'élaboration des politiques dans la région. Les représentants des États membres ayant réalisé récemment des enquêtes sur la situation des hommes et des femmes au fil des générations ont été invités à faire part de leurs observations.

60. Les représentantes de la République de Moldova et du FNUAP ont présenté l'enquête sur la situation des hommes et des femmes au fil des générations qui avait été réalisée en 2020 en République de Moldova. Elles ont fait observer que cette enquête pouvait servir à élaborer les politiques relatives au vieillissement de la population. Des questions supplémentaires avaient été ajoutées à l'enquête en République de Moldova afin de pouvoir en exploiter les résultats pour le calcul de l'indice du vieillissement actif (IVA).

61. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail permanent qu'il avait été proposé de constituer une base de données sur les politiques relatives au vieillissement dans la région de la CEE dans le cadre du programme de travail pour 2023-2027 qui avait été soumis aux membres avant la réunion. L'objectif de la base de données était de simplifier l'accès aux exemples de politiques relatives au vieillissement dans la région de la CEE en créant une plateforme Web interrogeable. La base de données offrirait aux utilisateurs la possibilité de rechercher des informations par pays, par domaine d'action et par instrument stratégique. Elle aiderait les États membres à atteindre les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration ministérielle de Rome de 2022 en facilitant l'accès à l'information concernant les grandes évolutions intervenues dans la région et en permettant un suivi chronologique des politiques. Le secrétariat a présenté une proposition de calendrier pour le déploiement du projet.

62. Après un débat consacré à cette proposition de projet, le Groupe de travail permanent a décidé de faire figurer le développement de la base de données sur les politiques relatives au vieillissement à son programme de travail pour 2023-2027.

63. Le Groupe de travail permanent a adopté le rapport sur l'exécution du programme de travail de 2022 (ECE/WG.1/2022/4).

## **VII. Examen initial du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour le cinquième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2023-2027)**

64. Le Président a à nouveau souhaité la bienvenue aux participants pour la deuxième journée de la réunion et invité le secrétariat à résumer les décisions prises durant la première journée.

65. Le Président a ensuite invité le secrétariat à présenter les modalités proposées concernant l'élaboration du programme de travail pluriannuel du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour le cinquième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2023-2027). Après examen des priorités thématiques et des éléments nouveaux et existants du programme de travail pendant la quinzième réunion, le Bureau établirait le programme de travail en collaboration avec le secrétariat et en concertation avec le Groupe de travail permanent de janvier à avril et y mettrait la dernière main à sa réunion du printemps de 2023 de sorte qu'il puisse être adopté par le Groupe de travail permanent à sa seizième réunion, en novembre 2023. Conformément au nouveau programme de travail, une nouvelle phase du Fonds consacré au vieillissement, la phase IV, sera préparée pendant le premier semestre de 2023 afin de sécuriser le financement des activités prévues. Les États membres seront invités à soumettre leurs promesses de contributions financières.

66. Le Président a proposé que des volontaires puissent se joindre temporairement au Bureau (élargi) afin de faciliter l'élaboration du nouveau programme de travail et invité les membres du Groupe de travail permanent à manifester leur intérêt. Les représentants de l'Italie et de la Norvège, de même que plusieurs des organisations de la société civile représentées, ont fait part de leur souhait de prêter main forte au Bureau. Le Président et le

secrétariat ont accueilli avec satisfaction l'offre de soutien des organisations de la société civile et proposé que leurs contributions soient coordonnées et transmises au Bureau par les représentants des ONG et du milieu de la recherche.

67. Le Groupe de travail permanent a décidé de confier l'élaboration du nouveau programme de travail pour 2023-2027 au Bureau et de renforcer celui-ci en élargissant temporairement sa composition aux volontaires désireux de contribuer à cette tâche. Le secrétariat a pris acte des expressions d'intérêt reçues et invité les autres membres du Groupe de travail permanent qui souhaitaient contribuer à en informer le secrétariat après la réunion.

#### **A. Actualiser la Stratégie régionale d'exécution et étudier la possibilité d'actualiser le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement**

68. Le Président a rappelé la mission confiée au Groupe de travail permanent dans la Déclaration ministérielle de Rome (par. 47), qui est d'actualiser la Stratégie régionale et d'examiner la possibilité d'actualiser également le Plan d'action international de Madrid afin d'adapter les politiques relatives au vieillissement de façon à tenir compte des transformations économiques, sociales et numériques et aux problèmes nouveaux, et d'élaborer de nouveaux instruments à l'appui de ces politiques. Le Président a invité le Groupe de travail permanent à débattre de la marche à suivre.

69. Le secrétariat a proposé au Groupe de travail permanent d'examiner un possible calendrier pour actualiser la Stratégie régionale d'ici à 2027. Ce calendrier pourrait consister à définir des possibles modalités que le Groupe de travail permanent pourrait adopter à sa seizième réunion en 2023, à convenir de la structure et des principaux éléments à inclure dans la Stratégie régionale en 2024, à élaborer une stratégie actualisée en 2025, à mener une concertation et modifier la stratégie en 2026, et à parachever la Stratégie régionale actualisée et la soumettre pour adoption à la prochaine Conférence ministérielle de la CEE en 2027. Une équipe spéciale composée de représentants des États membres, de la société civile et de l'enseignement supérieur et de la recherche pourrait s'atteler à cette tâche et rendre compte chaque année de ses progrès au Groupe de travail permanent.

70. Au cours du débat, le représentant de l'Italie a fait observer que le contexte social et politique était susceptible d'évoluer sensiblement d'ici à 2027. La mise à jour de la Stratégie d'exécution devait par conséquent prendre la forme d'un processus continu autorisant une évaluation attentive de l'évolution du contexte social et politique. Le représentant de l'Italie a proposé de ponctuer ce processus par une conférence à mi-parcours en 2025. Le Centre européen de recherche en politique sociale et les représentants de la société civile ont appuyé cette proposition et se sont déclarés favorables à un calendrier plus court pour actualiser la Stratégie régionale. La question concernant la mise en place d'un processus participatif pour élaborer la nouvelle Stratégie régionale a également été soulevée et les représentants de la société civile ont été invités à proposer un processus participatif susceptible d'être intégré au nouveau programme de travail.

71. Le Président a remercié le Groupe de travail permanent pour les propositions et a suggéré que le Groupe de travail permanent tienne une session extraordinaire en 2025 afin de faire le point sur les progrès accomplis. Le secrétariat a proposé que le débat général approfondi soit consacré à cette question.

72. AGE Platform Europe a proposé d'organiser une série de webinaires afin d'examiner des thèmes particuliers. Le CSEND a estimé qu'il serait utile de mettre davantage l'accent sur les ODD et leurs liens avec le vieillissement.

73. Le Groupe de travail permanent a décidé de créer une équipe spéciale composée de membres du Groupe et de représentants de la société civile et du milieu de la recherche, chargée de suivre l'application du paragraphe 47 de la Déclaration de Rome pendant le premier trimestre de 2023.

## **B. Domaines d'action – atteindre les objectifs définis dans la Déclaration ministérielle de Rome, adoptée en 2022**

74. Le secrétariat a invité les membres du Groupe de travail permanent à débattre en petits groupes des éléments à faire figurer dans le programme de travail comme suite aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration ministérielle de Rome adoptée à la Conférence ministérielle sur le vieillissement en juin 2022 (ECE/AC.30/2022/2).

75. Le Président a présenté, en plénière, un résumé des débats.

## **C. Éléments nouveaux et éléments reconduits dans le programme de travail**

76. Le Groupe de travail permanent a été invité à apprécier en petits groupes l'importance et la faisabilité des différents éléments du futur programme de travail. Il lui a été demandé de proposer de nouveaux éléments ou de supprimer certains des éléments actuels afin de mieux atteindre les objectifs du nouveau programme de travail. Le secrétariat a également invité le Groupe de travail permanent à déterminer comment faire en sorte que la coopération régionale soit davantage alignée sur les initiatives mondiales telles que la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé ou le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

77. Le Président a présenté, en plénière, un résumé des débats, et le Groupe de travail permanent a poursuivi l'examen de certaines propositions.

78. Le secrétariat a pris acte de l'ensemble des propositions, qui seront rassemblées et communiquées au Bureau élargi afin d'alimenter le débat sur le nouveau programme de travail.

## **VIII. Programme de travail pour 2023 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2024**

79. Le Groupe de travail permanent a adopté le projet de programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 (ECE/WG.1/2022/5) et l'a recommandé au Comité exécutif pour approbation.

80. Le Président a rappelé qu'à sa 115<sup>e</sup> réunion (mars 2021), le Comité exécutif avait adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, à sa réunion tenue en septembre 2022, le Bureau du Groupe de travail permanent a examiné la proposition concernant les éléments clefs du programme de travail de la composante Population pour 2024. Le Président a invité le Groupe de travail permanent à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 (ECE/WG.1/2022/INF) et à formuler, au besoin, des recommandations sur ces éléments. Le secrétariat a indiqué que la nouvelle base de données sur les politiques relatives au vieillissement dans la région de la CEE serait prise en compte dans le projet de programme de la composante Population pour 2024.

## **IX. Financement du programme de travail**

81. Le secrétariat a rendu compte de l'état du financement du programme de travail du Groupe de travail permanent en 2022, y compris du budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des dons récents au Fonds consacré au vieillissement. Les membres du Groupe de travail permanent ont été invités à annoncer des contributions, à examiner les

possibilités de financement et à repérer les domaines qui nécessitent une contribution supplémentaire.

82. Le secrétariat a indiqué que la composante Population du sous-programme 8 avait reçu une allocation budgétaire de 42 000 dollars des États-Unis dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique en 2022. Ces fonds ont été utilisés pour mener à bien l'évaluation décennale de la mise en œuvre du Plan d'action pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement en République de Moldova, les ateliers de formation à l'intention des responsables nationaux et locaux en République de Moldova et la préparation des outils didactiques, de même que pour financer les frais de voyage des participants. Le secrétariat a invité les membres du Groupe de travail permanent qui souhaitaient organiser des ateliers de renforcement des capacités ou établir des plans d'action pour la prise en considération systématique des questions relatives au vieillissement en 2023 à faire part de leur intérêt.

83. Le secrétariat a remercié l'Allemagne, l'Autriche, l'Estonie, la Norvège, le Portugal et la Suisse de leurs contributions financières au fonds créé en décembre 2019 pour financer le Fonds consacré au vieillissement (phase III), contributions dont le montant total s'élevait à 633 870 dollars des États-Unis. La phase III du projet s'achèvera en 2023 à l'issue d'une évaluation et une proposition portant sur une phase IV du Fonds consacré au vieillissement, destinée à financer les activités inscrites au programme de travail pluriannuel (2023-2027), sera élaborée en concertation avec le Groupe de travail permanent au premier semestre de 2023.

84. Le secrétariat a salué l'immense contribution financière et pratique que l'Italie avait apportée en organisant et accueillant la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement à Rome en 2022.

85. Le secrétariat a informé le Groupe de travail permanent que les contributions financières versées par l'Allemagne, l'Autriche et l'Estonie totalisaient 159 400 dollars et qu'elles étaient destinées à soutenir le développement de la nouvelle base de données sur les politiques relatives au vieillissement. Il a remercié les États membres de leur appui.

## **X. Questions diverses, résumé et conclusions de la réunion**

86. Le Président, avec le concours du secrétariat, a synthétisé les décisions prises par le Groupe de travail permanent à sa quinzième réunion annuelle.

87. Le Président a fait savoir aux participants que la quinzième réunion du Bureau se tiendrait les 27 et 28 avril 2023 en un lieu encore non défini. La seizième réunion se tiendrait les 20, 21 et 22 novembre 2023, à Genève.

88. Le Président a remercié les participants et prononcé la clôture de la réunion.

## Annexe

### Décisions prises par le Groupe de travail permanent sur le vieillissement à sa quinzième réunion

- Le Groupe de travail permanent a adopté l'ordre du jour (ECE/WG.1/2022/1) sans le modifier.
- Le Groupe de travail a élu comme suit les membres du Bureau : les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de l'Irlande, du Portugal, de la société civile et du milieu de la recherche ont été réélus. Les nouveaux représentants de la Géorgie, de l'Italie et de la Türkiye ont été élus. Le représentant de l'Italie et le représentant de l'Allemagne ont été élus respectivement Président et Vice-président du Bureau.
- Le Groupe de travail permanent a demandé au Bureau d'élaborer une proposition de rencontre parallèle devant se tenir à la soixante et unième session de la Commission du développement social (février 2023) et de la soumettre au plus tard le 22 décembre 2022.
- Le Groupe de travail permanent a approuvé le thème proposé pour le dialogue approfondi de 2023, à savoir « La lutte contre les inégalités dans le contexte du vieillissement ».
- Le Groupe de travail permanent a approuvé le thème de la note d'orientation n° 28, à savoir « Les personnes âgées en situation de vulnérabilité », qui sera publiée au premier trimestre de 2023.
- Le Groupe de travail permanent a décidé de faire figurer la question de la constitution d'une base de données sur les politiques relatives au vieillissement à son programme de travail pour 2023-2027.
- Le Groupe de travail permanent a adopté le rapport sur l'exécution du programme de travail de 2022 (ECE/WG.1/2022/4).
- Le Groupe de travail permanent a décidé de confier l'élaboration de son nouveau programme de travail pour 2023-2027 au Bureau et de renforcer celui-ci en élargissant temporairement sa composition aux personnes qui se porteraient volontaires.
- Le Groupe de travail permanent a décidé de créer une équipe spéciale composée de membres du Groupe et de représentants de la société civile et du milieu de la recherche, qui sera chargée de suivre l'application du paragraphe 47 de la Déclaration ministérielle de Rome au premier trimestre de 2023.
- Le Groupe de travail permanent a adopté le projet de programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et l'a recommandé au Comité exécutif pour approbation (ECE/WG.1/2022/5).

---